

Rachida Dati «a des liens avérés avec l'Azerbaïdjan» : Aurélie Filippetti gagne son procès

écrit par Maxime | 15 juillet 2025





Même si je la trouve instinctivement sympathique, Aurélie Filippetti ne peut pas être ma « tasse de thé » en raison de son engagement au Parti socialiste.

Elle fait partie de cette gauche qui aurait dû évoluer encore davantage pour permettre aux gens qui, comme moi, ont une sensibilité de gauche, de ne pas se retrouver orphelins politiquement et obligés de se rallier au Rassemblement national, voire pis encore Reconquête et « l'union des droites » qui pour nous autres est un grand écart difficilement réalisable.

Enfin toujours est-il que cette dame qui fut ministre de la Culture et qui, à mon avis, avait une forte légitimité à l'être étant donné qu'elle est une femme réellement cultivée, vient de gagner le procès en diffamation que la procédurière Rachida Dati lui avait intenté.

Je trouve qu'on est bien trop gentil avec ladite Dati,

sans doute parce qu'elle se dit de droite et que ça plaît à beaucoup dans notre camp.

Franchement, cette personne qui était inconnue jusqu'en 2007, avec même pas 20 ans de carrière politique dont finalement très peu à des postes de premier plan, se retrouverait détentrice d'un patrimoine de quelques 6 millions d'euros...

Sachant qu'un ministre gagne 10 000 euros par mois, qu'elle ne l'a été finalement que moins de 4 ans à ce jour, qu'elle a certes eu d'autres mandats entre temps (député européen soit 7000 euros par mois, maire du 7ème arrondissement 3000 euros par mois), est-il crédible d'amasser autant d'argent grâce à ses mandats en si peu de temps ?

Se disant issu d'un milieu modeste de 11 enfants, elle devient magistrate à 31 ans, ce qui fait un salaire de 2000 euros et des poussières par mois.

Même sur la base d'un revenu annuel de 120 000 euros soit 10000 euros par mois, multiplié par 18, on arrive à 2 160 000 euros, et sur cette somme elle est censée avoir quand même prélevé quelque peu en 18 ans pour subvenir à ses besoins et envies...

Reste une différence de 4 millions qui serait due à ses seuls talents de juriste au titre de son travail d'avocate ?

Les 900 000 euros perçus par exemple dans l'affaire Carlos Ghosn ne cessent d'interroger...

*Au centre de l'affaire : **900 000 euros d'honoraires versés discrètement par Renault-Nissan à Rachida Dati** entre 2010 et 2012. À l'époque, la femme politique est avocate mais aussi députée européenne. Quelles missions a-t-elle effectuées pour [l'alliance automobile franco-](#)*

japonaise ? C'est la question qui démange les enquêteurs. Car ces derniers semblent avoir le plus grand mal à trouver des traces du travail de l'ancien ministre de Nicolas Sarkozy.

Allez donc demander aux avocats de votre ville s'ils ont déjà perçu 900 000 euros d'honoraires, même sur un gros dossier... !

Aussi était-il d'intérêt public qu'Aurélie Filippetti porte la parole qu'elle a courageusement assumée pour dénoncer les liens de Dati avec certains régimes politiques...

Aurélie Filippetti a gagné le procès en diffamation que Dati lui avait intenté. Une victoire pour la liberté d'expression, face aux menaces permanentes de Dati...

Aurélie Filippetti savait qu'en s'en prenant à Dati, elle aurait un retour de boomerang violent. Il est heureux que la 17ème chambre ait su faire preuve de discernement dans cette affaire et souhaitable qu'elle en fasse de même quand ce sont des patriotes qui y sont jugés...

Le tribunal judiciaire de Paris a relaxé Aurélie Filippetti, jeudi 3 juillet. L'ancienne ministre de la Culture était accusée par Rachida Dati de diffamation pour avoir déclaré en janvier 2024 qu'elle avait des «liens avérés avec l'Azerbaïdjan».

Échec judiciaire pour Rachida Dati. Jeudi 3 juillet, la 17e chambre correctionnelle du tribunal judiciaire de Paris a décidé de relaxer Aurélie Filippetti, accusée de diffamation par l'actuelle ministre de la Culture pour avoir déclaré qu'elle avait «des liens avérés avec l'Azerbaïdjan».

Aurélie Filippetti avait notamment déclaré dans l'émission «C dans l'air», le 15 janvier 2024, que la maire du 7^e arrondissement de Paris entretenait des «liens avérés» avec «le couple dictatorial à la tête de l'Azerbaïdjan», un pays qui «fait une **diplomatie du caviar** [...] en achetant les bonnes grâces de certains responsables politiques».

Des propos relevant de «l'exercice de la liberté d'expression»

Le tribunal a considéré que l'ancienne ministre de la Culture socialiste entre 2012 et 2014 sous François Hollande n'avait pas accusé Rachida Dati de s'être livrée à un acte de corruption ni d'avoir cédé à la diplomatie du caviar, et donc ne lui avait pas imputé de fait attentatoire à son honneur ou sa considération.

Il a estimé que les propos poursuivis s'inscrivaient «pleinement dans l'exercice de la liberté d'expression à l'égard d'une personnalité politique, alors nommée ministre, qui par ses actes ou sa position même, entre dans la sphère de l'arène publique [...] et doit montrer une plus grande tolérance vis-à-vis de la critique».

Il a par ailleurs fustigé la «légèreté blâmable» de la conduite par Rachida Dati de son action, n'ayant pas présenté à temps les pièces nécessaires pour permettre à Aurélie Filippetti de préparer sa défense, raison pour laquelle il l'a condamnée à verser des dommages et intérêts d'un montant de 2.000 euros.

<https://www.cnews.fr/faits-divers/2025-07-04/elle-des-liens-a-veres-avec-lazerbaidjan-poursuivie-pour-diffamation-par>

Note de Christine Tasin

Je tiens à signaler que la ligne de Résistance

républicaine n'est pas du tout favorable à Filipetti, gauchiste dégénérée, que nous avons maintes fois étrillée pour ses propos et actions. Un exemple entre mille, datant de 2007 :

« L'immigration a été, est, et sera la chance de ce pays. Ce sont des générations et des générations d'immigrés qui ont fait la richesse économique et culturelle de la France. Il y en a assez, assez ! Cette France moisie, cette France rancie, on n'en veut pas »

Et en ces temps d'immigration sauvage, de discrimination positive, de Belkacem et d'enseignement de l'arabe, voir la compagne de Montebourg chargée de tels dossiers, ça fait peur, très peur... Il faut dire que c'est un ancien membre des Verts qu'elle a quittés non pas par désaccord idéologique mais parce qu'ils lui avaient refusé l'investiture. Et de toute évidence, l'idéologie pèse plus lourd que son agrégation de lettres classiques dans sa vision de la culture. Et de la République. Et de l'école. On se souviendra que la Filipetti fut une des premières à signer une pétition contre la loi sur le voile de 2004 encore en gestation...

On se souviendra aussi que la compagne du franco-algérien Montebourg a dit «*On a tous un peu d'Algérie en nous*» en réponse à la proposition de Marine Le Pen de «mettre fin à la double nationalité» et notamment la «franco-algérienne ».

Nous n'apprécions pas davantage Dati, opportuniste sans scrupule, que Filipetti, mais elle est un peu moins dégénérée et haineuse de la France que Filipetti.